



**COLLEGE Saint-Pierre Jette**

Rue J-B Verbeyst, 25

1090 Jette

Tél : 02 / 421.43.30

Fax : 02 / 427.55.13

Jette, le 7 septembre 2020.

Chers Parents,

La Fédération Wallonie-Bruxelles accorde davantage d'attention aux élèves qui portent un « trouble d'apprentissage » en proposant notamment des aménagements spécifiques pour la passation du CEB.

Le Collège offre donc certains de ces aménagements aux élèves qui portent un trouble avéré et qui le souhaitent, surtout en ce qui concerne les évaluations.

Afin d'établir « un plan des besoins spécifiques » (PBS) pour les élèves concernés, nous vous demandons de bien vouloir faire parvenir le plus rapidement possible et au plus tard **le 28 septembre** la dernière attestation logopédique à la coordinatrice du 1er degré, Madame GEENS, ou au préfet des études, Monsieur SCOUMANNE qui la transmettra à Madame DAELEMAN, personne-relais pour les troubles des apprentissages au Collège.

Dès que nous serons en possession de ces documents, nous convoquerons votre enfant afin de lui présenter le plan et de le lui faire signer.

Nous restons, bien sûr, à votre disposition pour de plus amples informations et espérons, par cette initiative, accorder à tous les élèves l'égalité des chances dans leurs apprentissages.

N. DAELEMAN

L. GEENS

TH. SCOUMANNE

(personne-relais pour la dyslexie) (coordinatrice du 1er degré) (préfet des études)

dl@cspj.be / [coordinatrice1erdegre@cspj.be](mailto:coordinatrice1erdegre@cspj.be) / [prefetdesetudes@cspj.be](mailto:prefetdesetudes@cspj.be)

Je soussigné(e)..... (papa/maman) de.....(élève)  
de.....(classe) déclare

- que mon enfant n'est pas concerné.
- que mon enfant est concerné par un trouble d'apprentissage et souhaite que des aménagements soient mis en place dans la mesure des possibilités. Je joins dès lors à ce talon-réponse une attestation logopédique.
- que mon enfant est concerné par un trouble d'apprentissage et souhaite que des aménagements soient mis en place dans la mesure des possibilités. Je ferai parvenir l'attestation logopédique au Collège avant le 28/09/2020.

**Signature :**